



**HAL**  
open science

## Les controverses autour du travail en 1848

Samuel Hayat

► **To cite this version:**

Samuel Hayat. Les controverses autour du travail en 1848. *Raisons politiques*, 2012, 47, pp.13-34. 10.3917/rai.047.0013 . hal-01444180

**HAL Id: hal-01444180**

**<https://hal.science/hal-01444180v1>**

Submitted on 23 Jan 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## LES CONTROVERSES AUTOUR DU TRAVAIL EN 1848

**Samuel Hayat**

**Presses de Sciences Po** | *Raisons politiques*

**2012/3 - n° 47**  
**pages 13 à 34**

**ISSN 1291-1941**

Article disponible en ligne à l'adresse:

-----  
<http://www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2012-3-page-13.htm>  
-----

Pour citer cet article :

-----  
Hayat Samuel, « Les controverses autour du travail en 1848 »,  
*Raisons politiques*, 2012/3 n° 47, p. 13-34. DOI : 10.3917/rai.047.0013  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour Presses de Sciences Po.

© Presses de Sciences Po. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

SAMUEL HAYAT

## Les controverses autour du travail en 1848

---

### Introduction <sup>1</sup>

« Nous voulons la République du travail<sup>2</sup>. » Pierre-Joseph Proudhon écrit cette phrase le 5 décembre 1848, dans le journal *Le Peuple*, organe du mouvement ouvrier et socialiste français, quelques jours avant la toute première élection d'un président au suffrage « universel ». Cette élection voit la défaite sans appel de ce projet : le candidat du *Peuple*, François Raspail, seul à défendre la République démocratique et sociale pour laquelle les ouvriers parisiens ont pris les armes en juin 1848, obtient 36 920 voix – près de cent cinquante fois moins que les 5 434 226 voix de Louis-Napoléon Bonaparte, futur fossoyeur de la République. Cette déroute électorale vient clore une année de lutte, ouverte par la révolution du 24 février 1848.

Le processus historique qui mène à l'échec du projet de fonder une « République du travail » est bien connu, tant il se confond avec

- 
1. Cet article est fondé sur une intervention faite le 10 décembre 2010 au colloque « Penser la controverse », organisé par David Smadja. Il a pu bénéficier des commentaires de William Sewell, dans le cadre d'une séance de travail du laboratoire « Théories du politique » de l'Université Paris 8, le 31 mai 2011. Je leur adresse ici mes remerciements pour leurs conseils et leur bienveillance.
  2. Pierre-Joseph Proudhon, « Cavaignac », *Le Peuple*, 5 décembre 1848.

l'histoire même de la révolution de 1848 en France<sup>3</sup>. Mais il est un point souvent minoré par l'historiographie de 1848 : la discussion publique sur le contenu théorique de la République démocratique et sociale en 1848, c'est-à-dire du socialisme en tant que projet politique porté par le mouvement ouvrier naissant. Or si la République « modérée » triomphe dans la rue en juin 1848, sa victoire sur les ouvriers et sur le socialisme n'est durable que parce qu'elle s'incarne dans les textes – en premier lieu dans la Constitution de la Seconde République – et dans les têtes, par l'imposition de son vocabulaire politique. Comme l'écrit le député libéral Léon Faucher en novembre 1848, quelques jours avant le vote de la Constitution, « le socialisme a été vaincu dans les rues, il reste à le dompter par la controverse. Ce que la force a commencé, la raison maintenant doit l'achever<sup>4</sup>. » L'année 1848 est donc aussi un moment de mise en discussion publique du socialisme, passant en particulier par un ensemble de controverses<sup>5</sup> sur le concept qui est au cœur de cette idéologie : le travail.

Le choix méthodologique qui est fait ici est de considérer les débats sur le travail en 1848 comme des controverses, plutôt qu'en les rabattant sur des oppositions entre groupes aux intérêts déjà constitués, ou en y voyant de simples délibérations entre individus rationnels. La raison de ce choix est qu'il paraît plus efficace pour mettre au jour les effets de subjectivation et de politisation agonistique dont ces débats sont porteurs : loin de considérer que les sujets politiques préexistent comme tels aux débats sur le travail, nous voulons montrer dans quelle mesure ces débats contribuent à la construction de leur identité<sup>6</sup>. En particulier, nous voudrions montrer que loin d'être

---

3. Voir par exemple Maurice Agulhon, *1848 ou L'apprentissage de la République. 1848-1852*, Paris, Seuil, 2002 [1973] ; Jean-Luc Mayaud (dir), *1848. Actes du colloque international du cent cinquantième, tenu à l'Assemblée nationale à Paris, les 23-25 février 1998*, Paris, Creaphis, 2002 ; Maurizio Gribaudi et Michèle Riot-Sarcey, *1848, la révolution oubliée*, Paris, La Découverte, 2008.

4. Léon Faucher, « Du droit au travail », *Journal des économistes*, t. XXI, 1<sup>er</sup> novembre 1848, p. 350.

5. Les controverses que nous allons étudier se situant à l'intersection de la lutte politique et de l'opposition scientifique, on peut en première analyse les définir sur le modèle des controverses scientifiques, dont elles partagent le principaux traits, bien résumés par Dominique Raynaud : « Une controverse scientifique se caractérise par la division persistante et publique de plusieurs membres d'une communauté scientifique, coalisés ou non, qui soutiennent des arguments contradictoires dans l'interprétation d'un phénomène donné. » Dominique Raynaud, *Sociologie des controverses scientifiques*, Paris, PUF, 2003, p. 8.

6. Bruno Latour, « Si l'on parlait un peu politique », *Politix*, vol. 15, n° 58, p. 143-165, 2002.

simplement la traduction idéologique de la position des ouvriers dans les rapports de production, la défense d'une conception socialiste du travail participe largement à définir les contours du mouvement ouvrier lui-même, les formes de son interaction avec les autres groupes sociaux, ainsi que ses revendications.

C'est donc un aspect particulier du combat politique de 1848 que nous aimerions explorer ici, non seulement pour contribuer à l'histoire de l'idée socialiste et du mouvement ouvrier en France, mais aussi parce que la République, telle que nous la connaissons, est l'héritière de ces débats. De nombreux traits du modèle républicain français, développé ensuite sous la Troisième République – largement par des républicains ayant connu la révolution de 1848 –, trouvent leur source dans les controverses de 1848 qui aboutissent à la réfutation du socialisme. Ainsi, l'étude de ces controverses peut à la fois nous éclairer sur les formes du socialisme et du mouvement ouvrier pré-marxiste et sur les aspects anti-socialistes de l'idée et des institutions républicaines.

## Penser le travail avant 1848

Pour comprendre l'importance des controverses sur le travail en 1848, il est nécessaire de revenir rapidement au moment où ce concept devient central dans la pensée politique : la monarchie de Juillet. Avant la révolution de 1830, le travail n'est bien sûr pas un concept inconnu : depuis la Renaissance, il s'est peu à peu imposé, au détriment des mots *labeur*, *besogne* et *ouvrage*, mais avec deux limites<sup>7</sup>. D'une part, le concept de travail est très mineur dans la pensée politique : si les économistes mènent alors une véritable réflexion sur la relation entre le travail et la valeur, il n'en va pas de même des publicistes, des juristes ou des parlementaires. Si l'on considère par exemple les *Principes de politique* de Benjamin Constant, publiés en 1815, le mot travail n'y apparaît que lors de sa justification de l'exclusion des non propriétaires du droit de vote, ainsi que dans une courte réfutation des premières théories voulant l'abolition de la propriété. Le travail n'a pas plus de place dans les écrits de doctrinaires comme Guizot ni d'idéologues comme Destutt

---

7. Georges Lefranc, *Histoire du travail et des travailleurs*, Paris, Flammarion, 1975 [1956], p. 8.

de Tracy. D'autre part, il ne sert que très rarement à désigner une catégorie spécifique de personnes : si le mot travail est fréquemment utilisé, celui de travailleur reste rare, comme le verbe travailler. La raison en est que les personnes qui travaillent sont systématiquement désignées par le métier qu'elles exercent ; le travail existe bien, mais la question du sujet du travail reste largement inexplorée<sup>8</sup>. De la même façon que le travail n'est alors pas l'objet de réflexions politiques systématiques, il ne fonde pas non plus un sujet précis.

Bien qu'on en trouve des prémisses dans les décennies qui précèdent, c'est sous la monarchie de Juillet que ces deux points aveugles du concept de travail commencent à faire l'objet d'une exploration publique, le premier par le socialisme, le second par le mouvement ouvrier naissant. En premier lieu, un ensemble de doctrines, largement inspirées des écrits de Saint-Simon – et dans une moindre mesure de ceux de Fourier – commencent à utiliser massivement le concept de travail pour repenser l'ensemble de l'organisation sociale, d'abord pour la décrire et en diagnostiquer les maux, puis pour proposer des solutions pour la réformer<sup>9</sup> : ainsi, Louis Blanc écrit l'*Organisation du travail* en 1839, Proudhon *Qu'est-ce que la propriété ?* en 1840 et le *Système des contradictions économiques* en 1846, le fouriériste Victor Considerant le *Manifeste de la démocratie au 19<sup>e</sup> siècle* en 1843, republié en 1847 sous le titre *Principes du socialisme*, Flora Tristan fait paraître l'*Union ouvrière* en 1844, etc. Avant d'être un parti, le socialisme<sup>10</sup> est un ensemble de discours théoriques, voire scientifiques, parfois inspirés de l'économie politique, parfois plutôt de la philosophie sociale<sup>11</sup> ; sous la monarchie de Juillet, ces discours font l'objet d'une récupération

- 
8. Maurice Tournier, *Des mots sur la grève*, « Propos d'étymologie sociale. 1 : Langages », Paris, ENS, 2002, p. 128-129.
  9. Maxime Leroy, *Histoire des idées sociales en France*, 3 vol., Paris, Gallimard, 1946 ; Jacques Birnberg (dir), *Les socialismes français, 1796-1866. Formes du discours socialiste [actes du colloque, mai 1986]*, Paris, SEDES, 1995.
  10. Le terme est de Pierre Leroux, dans « Philosophie sociale », *Revue encyclopédique*, vol. 60, 1834 (daté oct.-déc. 1833), p. 94-117. Notons que dans cet article, réédité ensuite sous le titre « De l'individualisme et du socialisme » qui réagit à la répression des insurrections ouvrières du début de la monarchie de Juillet, Pierre Leroux renvoie dos à dos le socialisme et l'individualisme, l'un niant la liberté individuelle, l'autre la société. Pour une étude de la construction du mot socialisme à partir de celui de société, voir Sonia Branca-Rosoff et Jacques Guilhaumou, « De société à socialisme : l'invention néologique et son contexte discursif », *Revista da Abralin*, vol. 1, n° 2, décembre 2002, p. 11-52.
  11. La réfutation du caractère scientifique des premiers socialismes est fondatrice de l'orthodoxie marxiste, fixée *a posteriori* sur ce point par le texte de Friedrich Engels,

par ceux qui tentent de penser l'organisation de la société, et surtout par la rencontre d'un large mouvement de redéfinition du statut du travail par les ouvriers eux-mêmes.

En effet, le début de la monarchie de Juillet est aussi le moment où la question du sujet du travail devient une préoccupation politique majeure, du fait de l'apparition publique d'un nouvel acteur : le mouvement ouvrier. La construction du mouvement ouvrier en France est largement le résultat d'une transformation conceptuelle mettant en jeu la notion de travail : à partir de la révolution de 1830, pour un nombre toujours croissant d'ouvriers, le travail commence à être présenté, notamment par les premiers journaux ouvriers<sup>12</sup>, comme fondateur d'une identité de classe transcendant les limites de métier. Cette transformation n'est pas directement due à l'industrialisation de l'appareil productif, mais bien à une nouvelle conception du travail, des travailleurs et de leur place dans la société<sup>13</sup>. Si les différents métiers étaient organisés avant 1830, par les sociétés de compagnonnage, par les structures héritées des corporations d'Ancien Régime, par les sociétés de secours mutuel, par les pratiques de coopération<sup>14</sup>, l'ensemble de ces formes d'organisation restaient largement fractionnées par métier. C'est à partir

---

*Socialisme utopique et socialisme Scientifique*, 1880. Cependant, la volonté scientifique des théoriciens socialistes est indubitable : si l'on replace ces socialismes dans le cadre épistémologique de la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle, ils apparaissent tout à fait valides. C'est ce qui ressort des thèses de Pierre Mercklé, « Le socialisme, l'utopie ou la science ? La "science sociale" de Charles Fourier et les expérimentations sociales de l'École sociétaire au 19<sup>e</sup> siècle », soutenue en 2001, et de Loïc Rignol, « Les hiéroglyphes de la nature. Science de l'homme et science sociale dans la pensée socialiste en France, 1830-1851 », soutenue en 2003.

12. Nathalie Jakobowicz, *1830, Le peuple de Paris. Révolution et représentations sociales*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009, p. 257.
13. Il revient à Edward P. Thompson de l'avoir établi magistralement, en 1963, à propos de la classe ouvrière anglaise, qui naît de la rencontre entre la transformation des rapports de production et une figure politique, l'Anglais né libre, construite notamment par Thomas Paine (Edward P. Thompson, *La formation de la classe ouvrière anglaise*, Paris, Gallimard/Seuil, 1988 [1963]). Pour le cas français, voir William H. Sewell, *Gens de métier et révolutions. Le langage du travail, de l'Ancien régime à 1848*, Paris, Aubier-Montaigne, 1983 [1980], et Bernard H. Moss, *Aux origines du mouvement ouvrier français. Le socialisme des ouvriers de métier, 1830-1914*, Paris, les Belles lettres, 1985 [1976]. Pour une approche comparative de la formation de la classe ouvrière en France, en Allemagne et aux États-Unis, voir Aristide R. Zolberg et Ira Katznelson (dir), *Working-class Formation. Nineteenth-century Patterns in Western Europe and the United States*, Princeton, Princeton University Press, 1986.
14. Jean Gaumont, *Histoire générale de la coopération en France. Les idées et les faits, les hommes et les œuvres. Précurseurs et prémices, t. 1*, Paris, Fédération nationale des coopératives de consommation, 1924, p. 17-236.

de la révolution de juillet 1830, et plus encore après l'échec des premiers mouvements de revendication d'ouvriers de métier à l'automne, qu'apparaît une « parole ouvrière<sup>15</sup> ». Celle-ci entend faire du travail le fondement de l'identité d'une classe subissant collectivement l'exploitation bourgeoise, par-delà la barrière des métiers si importante dans la culture du compagnonnage<sup>16</sup>.

À la veille de 1848, le socialisme et le mouvement ouvrier contribuent donc à faire du travail un concept central pour la pensée politique. Cependant, ces deux courants – distincts mais interdépendants – restent relativement marginaux, même s'ils intéressent l'extrême gauche politique, c'est-à-dire les républicains. La révolution du 24 février 1848 change entièrement la donne. Pour la première fois, le socialisme obtient droit de cité à la tête d'un État : un théoricien socialiste, Louis Blanc, fait partie du Gouvernement provisoire<sup>17</sup> ; au Palais du Luxembourg, siège de la Chambre Haute, s'installe la Commission de gouvernement pour les travailleurs, une assemblée de délégués des ouvriers chargés de trouver le moyen de « mettre un terme aux longues et iniques souffrances des travailleurs<sup>18</sup> » ; et dès le lendemain de la révolution, un décret garantissant « le travail à tous les citoyens » et reconnaissant « que les ouvriers doivent s'associer entre eux pour jouir du bénéfice de leur travail »<sup>19</sup> ouvre la possibilité d'une transformation socialiste de l'économie.

Cette irruption de la question du travail sur le devant de la scène politique met la pensée socialiste dans une position nouvelle. Jusque-là largement ignorées, sinon du monde savant, en tout cas dans le débat public, les idées socialistes deviennent l'objet de nombreux libelles critiques, d'articles dans des journaux à grands tirages, de discussions serrées à l'Assemblée nationale... Au cours de l'année 1848, les théoriciens socialistes français doivent soumettre leur pensée à l'épreuve de la discussion. En devenant des acteurs du jeu politique, les théoriciens socialistes se trouvent ainsi pris dans une

15. Jacques Rancière et Alain Faure (dir), *La parole ouvrière, 1830-1851*, Paris, la Fabrique, 2007 [1976].

16. Tony Judt, *Marxism and the French left. Studies in Labour and Politics in France, 1830-1981*, Oxford, Clarendon Press, 1986, p. 60-61.

17. Sur Louis Blanc, voir Francis Démier (dir), *Louis Blanc. Un socialiste en République*, Paris, Créaphis, 2006, et la thèse de Benoît Charruau, « Louis Blanc, la république au service du socialisme. Droit au travail et perception démocratique de l'État », soutenue en 2008.

18. *Actes du Gouvernement provisoire*, 1848, p. 30.

19. *Ibid.*, 1848, p. 12.



série de controverses au cours desquelles ils doivent défendre non seulement le bien-fondé de leurs combats politiques, mais aussi la justesse de leur conception du monde social, et en particulier de leur conception du travail.

## Le travail comme identité politique : les candidatures ouvrières

Une première controverse a lieu dès les premières semaines du nouveau régime, et porte sur le statut politique du travail et des travailleurs, en se cristallisant en particulier sur la question de l'opportunité de candidatures spécifiquement ouvrières aux élections de l'Assemblée constituante.

Cette controverse trouve ses sources dans l'histoire même du mouvement ouvrier sous la monarchie de Juillet. Celui-ci se construit sur l'idée que le travail, tel qu'il est alors organisé, n'est pas seulement une activité productive, mais aussi un moyen par lequel la bourgeoisie exploite les ouvriers et les maintient dans une condition prolétaire, c'est-à-dire dans la misère et dans l'absence de droits. En cela, la contestation ouvrière de la monarchie, avant 1848, prend la forme d'une dénonciation d'un gouvernement du privilège, qui permet la mainmise d'une classe sur la société. Dans une brochure écrite en 1833, *le gouvernement républicain, et le gouvernement monarchique, etc.*, Pimpaneau, qui se définit comme « ouvrier, républicain », exprime ainsi très clairement cette assimilation entre suffrage censitaire et politique favorisant la bourgeoisie, en affirmant que « les lois faites par les hommes qui paient au moins deux cents francs d'impositions, classe qui se compose de gros fermiers, manufacturiers, monopoleurs, marchands et propriétaires, tournent au profit de ces hommes »<sup>20</sup>. En conséquence, pour avoir un gouvernement favorable aux intérêts ouvriers, il est nécessaire que les représentants ne soient pas exclusivement pris dans la classe des propriétaires, et donc que les ouvriers se voient garantis une représentation particulière<sup>21</sup>. Cette proposition est au centre de

---

20. Pimpaneau, *Le gouvernement républicain et le gouvernement monarchique, etc.*, 1833, p. 2.

21. On voit ici apparaître un thème fondamental pour la théorie démocratique contemporaine : la représentation politique de la différence, en particulier de la différence qui fonde une relation de domination. Pour une première approche de cette question, voir Iris Marion Young, *Justice and the Politics of Difference*, Princeton, Princeton University Press, 1990 ; Anne Phillips, *The Politics of Presence*, Oxford, Clarendon

l'article fondateur de Jean Reynaud, républicain et saint-simonien passionné, « De la nécessité d'une représentation spéciale pour les prolétaires », publié en 1832 dans la *Revue encyclopédique*. L'auteur y défend l'idée que puisque la société est divisée en intérêts divergents, chacun doit avoir une part garantie dans les instances de direction de cette société.

Lorsque la révolution de 1848 a lieu, l'idée que la République, pour rompre avec la monarchie comme gouvernement du privilège et pour défendre l'intérêt du travail, doit accorder une représentation politique aux ouvriers, apparaît donc aux ouvriers organisés et aux socialistes comme une nécessité. Lorsque les élus des corporations ouvrières parisiennes, réunis dans la Commission du Luxembourg, doivent définir la liste de trente-quatre candidats qu'ils soutiendront lors de l'élection de l'Assemblée constituante, ils choisissent logiquement de réserver vingt places à des ouvriers. Ces délégués choisissent de défendre des candidatures ouvrières unitaires au cours d'un processus qui va de la manifestation du 17 mars à la publication, le 22 avril, de la liste définitive des candidats soutenus par le Comité central des ouvriers du département de la Seine, émanation de la Commission du Luxembourg. En soi, le choix de présenter des candidats ouvriers n'est pas ce qui déclenche la controverse : bien d'autres acteurs, y compris le Gouvernement provisoire, enjoignent les ouvriers à s'inscrire sur les listes électorales et à se présenter aux élections, et toutes les listes, y compris les plus conservatrices, essaient d'intégrer quelques ouvriers, montrant ainsi leur bienveillance vis-à-vis de l'esprit de fraternité, maître mot de la période<sup>22</sup>.

La spécificité de la démarche du Comité central des ouvriers du département de la Seine est de deux ordres : d'une part, il s'agit d'en appeler à un vote de classe, où les ouvriers voteraient pour une liste majoritairement ouvrière, sans distinction de métier ; d'autre part, le Comité apparaît comme une force exclusivement ouvrière, organisée et autonome, entendant incarner la voix des ouvriers de

---

press, 1995 ; Carol Gould, « Diversity and Democracy : Representing Differences », in Şeyla Benhabib (dir), *Democracy and Difference. Contesting the Boundaries of the Political*, Princeton, Princeton University Press, 1996, p. 171-186 ; Jane Mansbridge, « Should Blacks Represent Blacks and Women Represent Women ? A Contingent "Yes" », *The Journal of Politics*, n° 61, 1999, p. 628-657 ; Melissa Williams, « The Uneasy Alliance of Group Representation and Deliberative Democracy », in Will Kymlicka et Wayne Norman (dir), *Citizenship in Diverse Societies*, Oxford, Oxford University Press, 2000, p. 124-152.

22. Marcel David, *Le printemps de la fraternité. Genèse et vicissitudes, 1830-1851*, Paris, Aubier, 1992.

tout le département, voire de tout le pays. Pour la première fois, une organisation de la classe ouvrière entend promouvoir un vote de classe centré sur l'élection majoritaire d'ouvriers à l'Assemblée. C'est ce qui est très explicitement énoncé par le Comité dans le préambule de son règlement, publié le 27 mars, et adressé par « les délégués (ouvriers) du Luxembourg à leurs commettants » :

Vos délégués, envoyés par vous pour traiter au Luxembourg, de concert avec le Gouvernement, l'importante question de l'organisation du travail, se sont réunis en assemblée extraordinaire pour aviser aux moyens de constituer un comité dirigeant et de donner une centralisation à toutes les forces populaires, livrées jusqu'à ce jour à l'isolement. La bourgeoisie, qui jouit depuis cinquante ans du monopole de la presse et de la tribune, du droit exclusif de réunion et d'association, quoique faible aujourd'hui, pourrait néanmoins parvenir à nous dominer en agissant d'ensemble et en concentrant ses votes sur quelques noms au jour des élections générales. Nous aimons à croire que la réaction renonce à tout projet liberticide ; mais le plus sûr moyen de déjouer ses complots et d'assurer le triomphe de la Révolution, c'est de nous donner d'urgence une *organisation unitaire*<sup>23</sup>.

C'est la publication de ce document qui déclenche la controverse proprement dite. Un journal conservateur, *L'Assemblée nationale*, reprend les principaux éléments du règlement des ouvriers et dénonce la « dynastie des Blanc », en référence à l'allégeance supposée des délégués ouvriers à Louis Blanc. Plus mesuré, le *National*, organe des républicains modérés, majoritaires au Gouvernement provisoire, critique le principe des candidatures ouvrières comme opposé à l'égalité civile promue en 1789.

Ce qui fait qu'il ne s'agit pas d'une simple polémique, mais bien d'une controverse, c'est que les acteurs mobilisent publiquement des arguments sur ce qu'est le travail, pour justifier leurs prises de position. La critique des candidatures ouvrières se fonde sur deux arguments sur la nature du travail : le premier est qu'il n'est pas possible de limiter le travail au monde ouvrier. Loin d'être une activité spécifique, le travail caractérise toutes les activités économiques, quelles qu'en soit le contenu<sup>24</sup>. En ce sens, il est impossible

23. Reproduit dans *Murailles révolutionnaires*, 1848, p. 361.

24. Cette généralisation du vocabulaire du travail est caractéristique du printemps 1848. Ainsi, comme le remarque M. Tournier, *Des mots sur la grève*, op. cit., p. 129, « les candidats aux élections et les pétitionnaires font florir les oxymores du type : "ouvrier

de présenter des candidatures de travailleurs, car en réalité tout le monde travaille. C'est ce qu'entend prouver le *National* du 22 avril :

Ne donne-t-on pas à ce mot de travailleur un sens un peu trop restreint ? Le savant, l'historien, le juriconsulte, le publiciste, le poète, l'artiste, quel qu'il soit, ne sont-ils pas des travailleurs aussi, et les plus patients, les plus intrépides des travailleurs ?

Les métiers cités par le *National* ne sont pas choisis au hasard : il s'agit de professions intellectuelles, majoritaires parmi les cadres républicains, et en particulier au sein du Gouvernement provisoire. Pour reprendre le vocabulaire de l'époque, ce sont bien des « capacités » déjà supposées être au fondement de la citoyenneté sous la monarchie de Juillet. Le propos du *National* est alors de dire que puisque tout le monde est travailleur, y compris les capacités, il n'y a pas lieu de penser la représentation du travail autrement que la représentation de tous : l'organisation unitaire réclamée par les délégués ouvriers serait inutilement exclusive, voire dangereuse, en divisant le peuple sur un faux principe. Ce qui amène un deuxième argument sur la nature du travail : la seule façon de décrire le monde du travail, c'est en dénombrant les métiers, les corps d'état. Représenter les travailleurs, ce serait représenter les différents corps d'état, mais alors c'est la résurrection du corporatisme, la division du peuple souverain. En résumé, pour ceux qui s'opposent aux candidatures ouvrières, le travail est une activité trop générale pour faire l'objet d'une représentation particulière, et trop divisée dans son organisation en différents métiers pour que la représentation des travailleurs soit autre chose qu'une représentation corporatiste.

Face à ces arguments, les délégués maintiennent la restriction de la définition du travail à l'activité économique de « la classe la plus utile et la plus pauvre », dans la lignée des mouvements nés suite à la révolution de 1830, et donc en maintenant comme base les corps d'état<sup>25</sup>. Cependant, alors que le premier règlement du

---

de la pensée”, “ouvrier de la parole”, “ouvrier de la plume”, “travailleur de l'intelligence”, “prolétaire intellectuel” ».

25. Une autre stratégie argumentative, élaborée par le *Représentant du peuple* le 6 avril, consiste à décrire la complémentarité nécessaire entre « les hommes du peuple », c'est-à-dire les travailleurs manuels, et les « ouvriers de la pensée » : « Si le Peuple est spécialiste dans son travail, il est généralisateur dans sa pensée, il saisit aisément l'ensemble des choses, il embrasse d'un seul coup d'œil tout l'horizon qui se déroule sous ses yeux. Les ouvriers de la pensée, au contraire, sont pour le travail de l'esprit ce que les hommes du peuple sont pour le travail matériel : ils ont des aptitudes

Comité central des ouvriers du département de la Seine invitait chaque corporation à présenter un candidat, donnant ainsi raison à la deuxième critique du *National*, il est modifié fin mars, suite à l'intervention de Louis Blanc. Celui-ci se fait le relais de l'opposition aux corporations :

Il faut partir de ce principe, que vous n'êtes pas ici des forgerons, des menuisiers, des tailleurs, des mécaniciens, vous êtes des hommes du peuple qui sont frères et qui veulent arriver à l'affranchissement du peuple. [...] Vous êtes l'assemblée générale des délégués, par conséquent vous êtes censés les Représentants du peuple<sup>26</sup>.

L'argument est à la fois stratégique et de principe : si les travailleurs se présentent comme un ensemble d'ouvriers de métiers différents, non seulement ils ne peuvent se dire être des « hommes du peuple », dans toute la généralité de l'expression, mais ils vont au devant de grands problèmes d'organisation. Ce faisant, Louis Blanc convainc les ouvriers de penser le travail sur un mode qui poursuit et accentue les expériences ouvrières sous la monarchie de Juillet : non pas comme une activité de tous les citoyens ; non pas comme l'activité des ouvriers appartenant à des métiers déjà organisés ; mais bien comme l'activité du peuple qui doit être affranchi, l'activité donc du peuple qui est dans les fers, c'est-à-dire du prolétariat. En cela, la controverse sur la représentation du travail permet d'ébaucher une définition négative du travail, cruciale pour le socialisme, en ce qu'elle produit un sujet à la fois particulier – tout le monde n'est pas travailleur – et général – tout exploité est travailleur.

Alors que nombre de clubs parisiens avaient adopté la liste de vingt ouvriers du Comité central des ouvriers du département de la Seine, ces candidatures échouent largement. Pourtant, cette idée continue à travailler le mouvement ouvrier, et en 1864, des travailleurs, Tolain à leur tête, font paraître le *Manifeste des Soixante*, qui réclame des candidatures ouvrières séparées, et formera une des inspirations fondamentales de la section française de l'Association

---

toutes spéciales, il vivent dans le détail, dans la partie et non dans le tout ; l'œuvre le plus difficile, bien souvent, après qu'ils ont construit un édifice quelconque, c'est de lui donner un caractère d'unité. L'intervention du peuple rendra cette tâche beaucoup plus facile ; on peut y compter. » Là aussi, c'est bien la nature même du travail qui justifie une représentation particulière.

26. Reproduit dans le *Rapport de la commission d'enquête sur l'insurrection qui a éclaté dans la journée du 23 juin et sur les événements du 15 mai, 1848*, p. 118.

Internationale des Travailleurs<sup>27</sup>. Mais dès 1848, on voit apparaître publiquement, au cours de cette controverse, une définition socialiste du travail comme capable de fonder un sujet politique à la fois universel et spécifique, et le refus de cette définition par les républicains modérés.

## L'organisation du travail

L'échec des ouvriers organisés aux élections d'avril fait passer au second plan la question de la définition politique du travail, notamment du fait de la suppression de l'organe officiel de représentation des travailleurs au Luxembourg, début mai, par la nouvelle assemblée, majoritairement opposée au socialisme. La controverse se déplace alors vers un autre type de préoccupations : il s'agit désormais pour les socialistes et les ouvriers de convaincre les conservateurs au pouvoir que la solution de la crise économique que vit la France passe par une réorganisation du travail et du crédit sur de nouvelles bases. L'organisation du travail, titre d'une brochure célèbre de Louis Blanc parue en 1839, est alors au centre des préoccupations, et c'est officiellement pour penser l'organisation du travail que la Commission du Luxembourg avait été nommée. Autour de la question de l'organisation du travail, un certain nombre de controverses ont lieu, certaines internes au mouvement socialiste, d'autres plus publiques. L'une d'elle est particulièrement intéressante, en ce qu'elle débouche sur la discussion du lien entre le travail et la création de valeur, et donc de l'utilité des travailleurs en tant que classe. Il s'agit de la controverse entre le *National* et Proudhon sur son projet de Banque d'échange.

Entre le 22 et le 31 mars 1848, alors que les clubs et les journaux révolutionnaires commencent à préparer les élections prochaines, Proudhon publie dans le *Représentant du peuple* une série d'articles intitulée *Solution du problème social*. Après une critique radicale du Gouvernement provisoire, de la démocratie et du suffrage universel, il propose de résoudre le problème de l'organisation du travail par une mesure simple : la création d'une Banque d'échange, qui aurait pour particularité de se passer entièrement du capital. Il s'agirait de créer une monnaie spécifique, dont la valeur serait garantie non par un dépôt de numéraire, c'est-à-dire par un

---

27. Mathieu Léonard, *L'émancipation des travailleurs. Une histoire de la Première Internationale*, Paris, La Fabrique, 2011, p. 28.

capital, mais par le travail lui-même. Pour résumer, chaque adhérent de la Banque d'échange s'engagerait à accepter de fournir des marchandises contre cette nouvelle monnaie, et en échange se verrait garanti de voir cette monnaie acceptée par les autres contractants ; mais la création de cette monnaie ne serait gagée sur aucun capital, et chaque adhérent pourrait faire une demande de crédit sans avoir à l'appuyer sur un capital préexistant, mais uniquement sur son travail futur, c'est-à-dire sur sa force de travail. En un mot, Proudhon propose, à travers la Banque d'échange, une organisation du travail qui ne soit faite ni par l'État ni par le capitalisme, mais par les travailleurs eux-mêmes. La proposition de Proudhon n'est pas seulement la mise en pratique de l'organisation du travail ; c'est aussi un moyen de faire la preuve d'une des croyances fondamentales des socialistes : le caractère inutile, voire parasitaire, de la bourgeoisie. En effet, si le travail est capable de s'organiser sans le secours du capital, par un crédit mutuel permettant aux travailleurs de se passer d'investisseurs, alors la propriété – au sens de propriété privée des moyens de production par des capitalistes qui les louent – ne produit rien, elle n'est qu'un mécanisme d'accaparement d'une partie de la richesse produite par le travail.

Un mois après la publication des statuts de la Banque d'échange, peut-être à l'approche d'élections partielles où Proudhon est candidat (il sera d'ailleurs élu), une controverse s'engage entre le *National* et Proudhon. Les échanges sont très denses : ils commencent par un article du *National* le 1<sup>er</sup> juin, auquel Proudhon répond le 2 ; le lendemain le *National* réagit, puis le 5 juin Proudhon relance la discussion par un joli coup : il publie une liste d'adhésions à la Banque d'échange dont le *National* fait partie, bien évidemment sans son consentement. Le *National* dénonce cette adhésion forcée le 9 juin, Proudhon répond le 10, le *National* le 16, Proudhon le 18, et enfin le *National* clôt la discussion le 22, le jour où commence l'insurrection ouvrière de juin 1848.

Le premier article publié par le *National* relève plus de la polémique que de la controverse ; le journal entend démontrer que la proposition de Proudhon est sympathique, mais chimérique :

La banque de M. Proudhon n'est autre chose que la banque actuelle, moins le capital [...]. Or, qu'on essaie de supprimer le capital de la banque de France, et il ne reste plus pour garantie aux détenteurs de billets que les valeurs commerciales escomptées par cet établissement.

Et donc, en conclusion :

[Le système de M. Proudhon est] entièrement inapplicable, par la raison que gager des billets sur des produits, c'est ne les gager sur rien [...]. La conception de M. Proudhon n'est qu'une illusion dont la bonne intention fait honneur à son cœur, mais qui doit être rangée parmi ces rêves philanthropiques et humanitaires dont notre siècle semble, plus qu'aucun autre, vouloir se faire une spécialité.

Cependant, les réponses de Proudhon, et peut-être son élection comme représentant du peuple à l'Assemblée Nationale, font basculer ce qui aurait pu être un article d'esprit contre un socialiste dans la controverse de science économique. En effet, après quelques échanges, on en arrive à une discussion du principe qui fonde la possibilité même de la Banque d'échange, et qui est inscrit dans ses statuts : « Travailler, c'est produire de rien ». Proudhon résume bien les enjeux de cette controverse dans un article du 16 juin :

Le National est convaincu, lui, que travailler, c'est produire de quelque chose. Nous soutenons, au contraire, que travailler, c'est produire de rien. [...] Le National, affirmant l'antériorité et la prépondérance du capital, affirme du même coup le droit du capitaliste, la nécessité de l'intérêt, et tout ce qui en est la conséquence. Nous, au rebours, affirmant l'antériorité et la prépondérance du travail, nous ne reconnaissons qu'une seule espèce de droit, le droit au travail ; une seule classe de producteurs, la classe travailleuse ; un seul intérêt, l'intérêt de la production. [...] Il suit évidemment de cette théorie de la production de nihilo, que la terre et tous les objets de la nature sont communs à tous ; que les seules choses qui puissent être appropriées sont les valeurs ; conséquemment, que les revenus attribués au capital sont l'effet d'une illusion, d'un faux compte, d'une usurpation illégitime, passée en convention tacite et traditionnelle, et en force de loi. Abolir cette prélibation du capitaliste sur le travailleur, tel est l'objet de la plus grande révolution qui doit peut-être s'accomplir dans l'humanité, et dont la commotion du 24 février a donné le signal.

On voit ici clairement se dessiner les traits de ce qu'on appelle *a posteriori* le socialisme scientifique : l'étude du fonctionnement de la production capitaliste permet de faire apparaître l'existence d'une plus-value que le capital s'approprie, sans avoir lui-même contribué à la production de cette valeur, mais comme seul résultat du régime de propriété privée des moyens de production. La transformation d'une polémique sur la Banque d'échange en controverse



sur le rôle du travail dans la création de la valeur aboutit donc à la diffusion publique d'arguments en faveur de la propriété collective des moyens de production, auxquels les républicains modérés répondent en justifiant les droits de la propriété par le rôle productif du capital.

Cette controverse est interrompue par l'insurrection des ouvriers parisiens le 22 juin, qui donne lieu à une répression massive, et à une brusque réduction des possibilités de discuter de l'organisation du travail, étant donné le rôle supposé de cette idée dans le déclenchement de l'insurrection. Cependant, l'idée de Banque d'échange ne disparaît pas pour autant, et s'incarne quelques mois plus tard dans un projet de Banque du Peuple, mené en commun par Proudhon et par d'anciens délégués ouvriers du Luxembourg<sup>28</sup>. Ses objectifs, plus ambitieux, sont d'organiser sur des bases de garantie réciproque non seulement l'échange, mais aussi la production et la consommation. La condamnation de Proudhon, au début de l'année 1849, à trois ans de prison pour ses articles contre Louis-Napoléon Bonaparte, élu président de la République au suffrage « universel » en décembre 1848, met fin aussi à cette expérience. Il n'en demeure pas moins que la théorie d'un fondement exclusif de la valeur sur le travail, qui n'est d'ailleurs pas incompatible avec l'économie classique, se verra reprise par le mouvement ouvrier et par les théoriciens socialistes postérieurs.

## Le droit au travail en 1848

Les journées de juin modifient profondément le fonctionnement du débat public en 1848 : l'état de siège à Paris est décrété, le cautionnement des journaux est rétabli, la législation sur les réunions devient sévère. Cependant, la discussion sur le socialisme et sur le travail ne disparaissent pas pour autant : elle change simplement d'acteurs et de lieux, pour prendre place avant tout dans l'enceinte parlementaire. Si les républicains modérés et les conservateurs sont majoritaires à l'Assemblée constituante, les républicains avancés et les socialistes n'en sont pas absents, y compris des théoriciens comme Pierre Leroux, Victor Considerant et Proudhon. Dès lors, plusieurs controverses sur le travail se produisent au sein de

---

28. Olivier Chaïbi, *Proudhon et la Banque du peuple, 1848-1849*, Paris, Connaissances et savoirs, 2010.

cette Assemblée, inédites ou poursuivant celles du printemps 1848. C'est avant tout le processus de rédaction de la Constitution qui permet à ces controverses de se déployer<sup>29</sup>. Les représentants du peuple nouvellement élus ont en effet à doter la France d'une Constitution républicaine, adéquate aux aspirations que la révolution de février 1848 a fait naître. Le processus de rédaction de cette Constitution est bien sûr l'occasion de multiples controverses juridiques et politiques de grande importance, au-delà de la question du travail : une République doit-elle avoir une ou deux chambres, un chef de l'exécutif unique ou collégial, nommé par l'Assemblée ou élu par le peuple ? Quels principes et quels droits doivent être garantis par la Constitution ? Et, plus profondément, le rôle d'une Constitution est-il simplement d'organiser les pouvoirs, ou aussi de donner un cadre aux politiques futures ? Ces controverses traversent l'ensemble du processus constituant : elles sont présentes dans les travaux de la Commission de Constitution, composée de 18 membres élus en mai 1848, qui aboutissent à la proposition d'un premier projet, le 17 juin<sup>30</sup> ; puis dans les discussions du projet parmi les députés organisés en bureaux, c'est-à-dire en petits groupes, au mois de juillet, et dans les débats subséquents entre les bureaux et la Commission de Constitution, entre le 24 juillet et le 4 août<sup>31</sup> ; et enfin dans la discussion par toute l'Assemblée du projet définitif, présenté le 30 août par Marrast, qui se poursuit jusqu'au vote de la Constitution le 4 novembre<sup>32</sup>.

Cependant, parmi ces discussions, celles sur le droit au travail ressortent clairement, tant par le nombre d'interventions que par la tonalité des échanges<sup>33</sup>. Comme l'écrit l'économiste libéral Joseph Garnier dans l'ouverture de son recueil des débats parlementaires sur le droit au travail en 1848, « la discussion la plus longue, la mieux soutenue, la plus solennelle, a été, sans contredit, celle qui a porté sur

---

29. Arnaud Coutant, *1848, quand la République combattait la démocratie*, Paris, Mare & Martin, 2009.

30. Les procès-verbaux des réunions sont reproduits dans P. Craveri, *Genesi di una costituzione. Libertà e socialismo nel dibattito costituzionale del 1848 in Francia*, Naples, Guida, 1985. Pour une première présentation, voir Jean-Jacques Clère, « Les travaux de la Commission de Constitution », dans *La Constitution du 4 novembre 1848. L'ambition d'une république démocratique. Actes du colloque de Dijon, 10-11 décembre 1998*, Dijon, Éditions Universitaires de Dijon, 2000, p. 89-126.

31. Les débats sont reproduits dans P. Craveri, *Genesi di una costituzione, op. cit.*

32. Voir *Compte-rendu des séances de l'Assemblée Nationale*, 1850, t. III, IV et V.

33. Sur ces discussions, voir le très beau livre de Thomas Bouchet, *Un jeudi à l'Assemblée. Politiques du discours et droit au travail dans la France de 1848*, Québec, Paris, Éd.

le *droit au travail*<sup>34</sup> ». C'est déjà cette question qui occupe le plus longtemps la Commission de Constitution, les séances des 22, 23 et 24 mai y étant principalement consacrées. C'est ensuite le droit au travail qui est au cœur des critiques que les conservateurs, en premier lieu Thiers et Duvergier de Hauranne, adressent à la première rédaction du projet de Constitution. Enfin, l'Assemblée constituante y consacre tout ou partie de dix séances, sur les trente-six dévolues à la discussion de la seconde rédaction du projet de Constitution, entre le 4 septembre et le 4 novembre<sup>35</sup>. Cette importance quantitative est renforcée par la puissance des antagonismes que la discussion révèle. Le droit au travail n'y est pas simplement mis en débat, il se voit attribuer par les uns et les autres des conséquences tout à fait contradictoires. Objet de controverse, le droit au travail divise, dessinant deux camps opposés parmi les représentants du peuple. À l'occasion du débat parlementaire, ces deux camps se forment et se comptent, notamment par l'usage systématique du scrutin de division pour les votes touchant au droit au travail<sup>36</sup>. Chaque représentant du peuple étant alors obligé de voter nominalement, il assume publiquement, dans cette controverse, une position qui le classe d'un côté ou de l'autre de l'Assemblée<sup>37</sup>. Au-delà du droit au travail, ce sont bien

---

Nota bene, Distribution du Nouveau monde, 2007, ainsi que l'article du même auteur, « Le droit au travail sous le "masque des mots" : les économistes français au combat en 1848 », *French Historical Studies*, vol. 29, n° 4, 21 septembre 2006, p. 595-619. Pour une approche plus large de l'histoire du droit au travail, on peut se référer à Jean-Jacques Goblot, *Le droit au travail. Passé, présent, avenir*, Paris, Syllepse, 2003.

34. Joseph Garnier, *Le droit au travail à l'Assemblée Nationale*, 1848, p. V.
35. Quatre pour la discussion générale sur le préambule, du 4 au 7 septembre, qui accorde une large place à la question du droit au travail ; quatre pour la discussion de l'article 8 du préambule, du 11 au 14 septembre, principalement occupée par le débat sur l'amendement de Mathieu (de la Drôme) puis sur celui de Glais-Bizoin, qui tentent de réintroduire le droit au travail dans un projet final de Constitution d'où l'expression avait été effacée ; une pour la discussion sur l'article 13 de la Constitution, le 21 septembre ; une enfin lors de la révision générale, le 2 novembre, suite à un amendement de Félix Pyat, dernière tentative pour que le droit au travail figure dans la Constitution.
36. Le scrutin de division est une procédure qui s'applique alors si au moins vingt députés en font la demande, et qui consiste à faire voter chaque député nominalement, avec publication des noms des votants (et des absents) au *Moniteur*. Il est notamment utilisé lors des votes cruciaux de l'amendement Fresneau pour la suppression du préambule le 6 septembre, sur l'amendement de Glais-Bizoin – qui remplace celui de Mathieu (de la Drôme) – pour le droit au travail le 14 septembre, et sur l'amendement de Félix Pyat sur le même sujet le 2 novembre.
37. Les frontières et l'étendue en sont mouvantes : 491 députés votent contre l'amendement Fresneau, 187 pour l'amendement Glais-Bizoin, 86 pour l'amendement Pyat,

deux conceptions de la République qui s'affrontent lors de cette controverse.

Les partisans du droit au travail font valoir qu'il s'agit là de ce qui fait la spécificité de la nouvelle République, à savoir son caractère nécessairement social, c'est-à-dire visant l'abolition de la misère : le droit au travail est le cœur des revendications de ceux qui ont fait la révolution en février, le reconnaître est donc un devoir pour les constituants. Ainsi, lors des discussions au sein des bureaux de l'Assemblée – qui ne sont donc pas rendues publiques – les partisans du droit au travail présentent son inscription dans la Constitution comme « un devoir démocratique » menant à « l'extinction du paupérisme »<sup>38</sup>, « une conséquence du dogme de la fraternité et de l'établissement même de la république<sup>39</sup> », car « la révolution de 1848 doit être sociale et profiter aux travailleurs<sup>40</sup> ». Lors des débats à l'Assemblée, dans la continuité de ces premiers arguments, le radical Mathieu (de la Drôme), en proposant son amendement, le 11 septembre, décrit le droit au travail comme « le chemin du bien-être<sup>41</sup> ». Le lendemain, Pelletier, un représentant rhodanien issu d'un milieu de petits artisans, fait valoir que « le droit au travail a été promis au peuple » en février, et qu'il s'agit donc d'« une juste restitution », « qui va détruire d'un coup la mendicité, l'indigence, la misère<sup>42</sup> ». Le droit au travail apparaît ainsi comme étant à la fois la réalisation de la promesse faite par la République aux ouvriers qui se sont battus contre le régime précédent, la marque du régime nouveau – Ledru-Rollin décrit le droit au travail comme « la République appliquée<sup>43</sup> » – et le moyen de résoudre le problème social.

À l'inverse, les parlementaires opposés au droit de travail décrivent sa reconnaissance comme une catastrophe qui conduirait, à l'insu des républicains eux-mêmes, vers la destruction de la

---

dessinant ainsi trois cercles concentriques des républicains (contre les conservateurs opposés au préambule), des républicains avancés (opposés à l'alliance des conservateurs et des républicains modérés opposés au droit au travail) et des républicains socialistes (opposés à l'alliance des conservateurs et des républicains – modérés ou plus avancés – ne se reconnaissant pas dans l'idée, centrale chez Pyat, que le droit au travail est une conquête du peuple).

38. Reproduit dans P. Craveri, *Genesi di una costituzione...*, *op. cit.*, p. 234.

39. *Ibid.*, p. 232.

40. *Ibid.*, p. 235.

41. *Compte-rendu des séances de l'Assemblée Nationale*, t. III, p. 948.

42. *Ibid.*, p. 957-958.

43. *Ibid.*, t. IV, p. 971.

République, voire de la société. Lors des discussions préliminaires, Duvergier de Hauranne présente ainsi à ses collègues le droit au travail comme un « désastre pour la société<sup>44</sup> », un « appel à la guerre civile<sup>45</sup> », Thiers décrit les « dangers » que provoquerait l'adoption de cette « hérésie<sup>46</sup> », de ce « mensonge sanguinaire<sup>47</sup> » qui aurait pour seul résultat d'« assurer une armée à l'insurrection<sup>48</sup> ». Lors des débats à la Chambre, le libéral Alcock parle le 5 septembre d'une « loi de haine, de colère, d'envie, de vengeance<sup>49</sup> », Duvergier de Hauranne, le 12 septembre, d'un « immense danger pour l'État, un guet-apens pour l'ouvrier<sup>50</sup> », d'« une voie qui logiquement, fatalement, [...] conduit à la destruction de la société<sup>51</sup> ». La raison de cette opposition radicale est que les conservateurs voient dans la reconnaissance du droit au travail le premier pas vers le socialisme. En effet, la réalisation du droit au travail passe nécessairement par l'organisation du travail, c'est-à-dire la soumission de la propriété à l'État. Si cette organisation n'est pas réalisée, alors les socialistes pourront s'appuyer sur le texte constitutionnel pour justifier une prise d'armes face à un État qui n'a pas tenu ces promesses. On le voit, le spectre des journées de juin est constamment présent à l'esprit des conservateurs : les ouvriers parisiens se sont en effet alors insurgés contre la menace d'une dissolution des ateliers nationaux, c'est-à-dire contre la rupture de la promesse faite par le Gouvernement provisoire au lendemain de la révolution de février de garantir le travail à tous. Pour éviter que ce drame se reproduise, la seule solution, selon les conservateurs, est d'empêcher à tout prix que le travail soit à nouveau considéré comme un droit.

Cette controverse débouche finalement sur l'échec des républicains avancés et des socialistes à faire inscrire le droit au travail dans la Constitution. La version finale du préambule de la Constitution votée le 4 novembre 1848 stipule bien que « la République doit [...], par une assistance fraternelle, assurer l'existence des citoyens nécessiteux, soit en leur procurant du travail dans les limites

---

44. Reproduit dans P. Craveri, *Genesi di una costituzione...*, op. cit., 1985, p. 228.

45. *Ibid.*, p. 239.

46. *Ibid.*, p. 226.

47. *Ibid.*, p. 241.

48. *Ibid.*, p. 233.

49. *Compte-rendu des séances de l'Assemblée Nationale*, t. III, p. 783.

50. *Ibid.*, p. 973.

51. *Ibid.*, p. 974.

de ses ressources, soit en donnant, à défaut de la famille, des secours à ceux qui sont hors d'état de travailler ». Mais à ce devoir de l'État ne correspond aucun droit inaliénable que les travailleurs pourraient faire valoir, et défendre au besoin par l'insurrection. L'abandon de la référence au droit au travail dans le préambule de la Constitution symbolise une rupture porteuse de profondes conséquences entre la République et le mouvement ouvrier naissant. Le rejet de la possibilité d'une citoyenneté républicaine fondée sur le droit des individus à travailler pour vivre empêche pour longtemps qu'un contenu social substantiel soit donné à la République.

## Conclusion

Les controverses sur le travail se succèdent au cours de l'année 1848, passant du domaine politique à l'économique, de l'économique au juridique, donnant un caractère public et polémique aux débats fondateurs du socialisme et du mouvement ouvrier dans les années 1830 et 1840. Il faut prendre la mesure, sans l'exagérer toutefois, de ce que cette succession doit à la stratégie : à chaque fois, les ouvriers et les socialistes, face à un échec, essaient de reposer la question du travail dans une autre arène, développant par là une utilisation stratégique de la controverse. Dans chacun de ces domaines, les socialistes utilisent les règles de l'argumentation spécifiquement liées à l'arène en question (la politique, l'économie, le droit), mais pour viser un objectif commun : la modification de l'ordre des valeurs organisant la société. À partir du moment où la question du travail est posée en février, les socialistes, les ouvriers, certains républicains avancés, ne cessent de provoquer des controverses autour de cette question.

Ces controverses servent souvent d'épreuves au cours desquelles les acteurs en viennent à définir publiquement leurs croyances et leurs motivations : pour ce qui est des socialistes et des ouvriers, c'est à l'épreuve des critiques républicaines que les ouvriers choisissent une représentation de classe plutôt que corporatiste ; que Proudhon fait publiquement le lien entre l'improductivité du capital, la productivité du travail et la propriété collective des moyens de production ; que le droit au travail, enfin, est reconnu comme la pierre angulaire d'une République démocratique et sociale, d'une République du travail. À l'inverse, les républicains modérés et les conservateurs construisent à travers ces controverses

une République qui ne reconnaît pas le travail – contrairement à la propriété – comme un fondement politique, économique ou juridique spécifique au nouveau régime. Ils entendent par là séparer la République d'un socialisme que les événements du printemps 1848 ont rendu menaçant à leurs yeux.

Les controverses sur le travail en 1848 ne sont donc pas seulement des combats idéologiques annexes, qui viendraient dissimuler le véritable sens de la révolution de 1848 – par exemple un affrontement entre classes sociales. Elles constituent au contraire un élément crucial de la constitution antagoniste de deux conceptions de la République : une République modérée opposée au socialisme, incarnée dans la Constitution du 4 novembre 1848 ; et une République démocratique et sociale fondée sur la reconnaissance de privilèges politiques, économiques et juridiques au travail, comme activité caractéristique de la classe la plus nombreuse, la plus pauvre et la plus utile – République non advenue, mais dont le souvenir est crucial pour la construction du mouvement socialiste et ouvrier français.

L'utilisation du prisme de la controverse nous a ainsi permis de mettre en lumière les effets de politisation agonistique des débats sur le travail en 1848. Il n'est alors pas question de résoudre, par la délibération ou par la négociation, des oppositions qui constituent le cœur des projets socialiste et républicain modéré, mais de leur donner une visibilité et une systématisme nouvelles, obligeant les uns et les autres à formuler le cœur conceptuel de leur positionnement. En retour, cet exemple nous permet de comprendre une spécificité de la controverse comme forme de débat : elle ne vise pas le consensus, mais la publicité de désaccords structurants. Dès lors, considérer les débats politiques comme des controverses permet de rouvrir la question de la formation de sujets politiques antagonistes, ce qui en fait un outil privilégié pour donner toute sa puissance explicative à l'histoire des concepts politiques. ♦

---

Samuel Hayat est post-doctorant en science politique au CRESPPA (Centre de recherches sociologiques et politiques de Paris, CNRS/Université Paris 8). Il a soutenu en 2011 une thèse de science politique à l'Université Paris 8 (Saint-Denis), intitulée « "Au nom du peuple français". La représentation politique en question autour de la révolution de 1848 ». Membre de la société Proudhon et des comités de rédaction des

revues *Tracés* et *Participations*, il travaille principalement sur les pratiques et les théories démocratiques, ainsi que sur le mouvement ouvrier français et le socialisme du 19<sup>e</sup> siècle.

---

## RÉSUMÉ

### Les controverses autour du travail en 1848

En 1848, l'affrontement politique sur le contenu de la République nouvelle passe notamment par un ensemble de controverses autour du concept de travail, au cours desquelles le socialisme et le républicanisme modéré se trouvent constitués comme idéologies antagonistes. Parmi l'ensemble de ces controverses, ancrées dans l'histoire du mouvement ouvrier et du concept de travail, on peut en retenir trois. La première, au printemps 1848, porte sur les liens entre le travail et la citoyenneté, autour de la question des candidatures ouvrières. La seconde controverse, qui commence en juin 1848, oppose Proudhon au *National* à propos du rôle du travail dans la création de valeur économique. La dernière, qui se confond avec le processus constituant de 1848, porte sur le droit au travail. Lorsqu'elle s'achève, la République et le socialisme sont devenus deux idéologies séparées par un ensemble de positions antagonistes sur le concept de travail.

### *The controversies about work in 1848*

*In 1848, the political struggles about the content of the new Republic lead to a series of controversies about the concept of work. During these controversies, socialism and moderate republicanism are constituted as antagonistic ideologies. We consider three of these controversies, which take their origin in the history of the workers' movement and of the concept of work. The first, in the Spring of 1848, is about the links between work and citizenship, around the question of workers' candidacies. The second controversy, starting in June 1848, opposes Proudhon to the National about the role of work in the creation of economic value. The last one, that takes place during the whole constituent process of 1848, is about the right to work. When it ends, Republic and socialism have become two distinct ideologies, separated by several antagonistic positions about the concept of work.*